



Chute d'un balcon mes recours

Par **enzo44**, le **12/06/2018** à **23:10**

Bonjour

Je suis propriétaire non occupant.

J'ai eu la mauvaise surprise d'apprendre que le balcon de mon appartement s'était effondré (1er étage et aucun blessé heureusement).

Dans le règlement de syndic, les balcons appartiennent à la copropriété. Mon locataire a demandé la résiliation de son bail sans préavis en s'appuyant sur un article de loi le lui permettant suite à l'accident.

Je voudrais savoir vers qui je peux me tourner et quels recours pour mes pertes de loyers et autres préjudices (perte de valeur si on ne remplace pas mon balcon et que l'on décide de mettre des gardes fenêtres à la place) ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **13/06/2018** à **12:54**

Bonjour

Etes vous en copropriété ?

Si oui, est-ce vous le propriétaire du balcon, ou la copropriété ?